

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Nombres de membres :**

En exercice : 33

Présents ou représentés : 23

Qui ont pris part à la délibération : 23

Date de la convocation : 12/05/2016

Date d'affichage : 12/05/2016

**de la Commune de COGOLIN**

**Séance du 2016**

L'an deux mille seize et le dix-neuf mai à 19 heures 15, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Bastide Pisan, sous la présidence de Monsieur Marc Étienne LANSADE,

**PRESENTS** : Éric MASSON – Audrey TROIN – Régine RINAUDO - Rémy FÉLIX – Laëtitia PICOT – René LE VIAVANT - Maria De Fatima FIANDINO - Aimé GARNIER - Élisabeth CAILLAT - Patrick GARNIER - Patrick CLAUDEL - Patricia BERENGUIER - Monique LEBLANC - Jonathan LAURITO - Jeanne LAURITO - Renée FALCO – Patricia PENCHENAT

**POUVOIRS** : Margaret LOVERA à Marc Etienne LANSADE / Valérie ROBIN à Éric MASSON / Sébastien MACREZ à Audrey TROIN / Christelle DUVERNET à Maria De Fatima FIANDINO / Michel BERTIN à Élisabeth CAILLAT

**ABSENTS** : Jean-Jacques GABERT - Pascal CORDÉ - Marie-Ly GARCIA - Anthony GIRAUD - Jean-François FARNET - Michel DALLARI - Ernest DAL SOGLIO - Frédéric LACOUR - Carole RUIZ - Malika OUAREZKI

**SECRÉTAIRE de SÉANCE** : Audrey TROIN

Le Conseil Municipal a décidé la mise à l'étude d'une Zone Agricole Protégée (ZAP) afin de protéger les espaces agricoles et sécuriser à long terme la vocation agricole de ces terres.

Pour cela, il est envisagé de s'appuyer sur l'expertise de la Chambre d'Agriculture du Var afin d'avoir une connaissance fine du territoire, mais également d'identifier les moyens d'actions pour préserver le foncier agricole, de créer des synergies entre les projets portés par la commune et la profession agricole. Une base de données la plus exhaustive possible sera constituée et permettra d'enclencher à termes des actions opérationnelles.

Cette étude permettra d'aboutir à la mise en place d'une Zone Agricole Protégée sur le territoire cogolinois.

**N° 2016/112**

**CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DU VAR  
POUR LA MISE EN PLACE D'UNE ZONE AGRICOLE PROTEGEE  
APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNER**

CM 19/05/2016

N° 2016/112

**CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DU VAR  
POUR LA MISE EN PLACE D'UNE ZONE AGRICOLE PROTEGEE  
APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNER**

La Chambre d'Agriculture du Var a proposé à la commune de Cogolin de définir des modalités de coopération pour mener à bien toutes les démarches et les programmes d'actions en faveur de l'agriculture.

Les missions d'assistance sont définies dans la convention de partenariat, ci-annexée. Elles concernent principalement :

- la réalisation du diagnostic agricole du territoire,
- l'élaboration de propositions d'intervention foncière et projet agricole,
- l'assistance administrative et technique de la commune durant toute la démarche,
- l'accompagnement éventuel de la commune à la mise en œuvre de la stratégie foncière communale.

Le coût total de la mission est de 13 000 € HT.

Toutefois en raison de l'intérêt agricole de cette intervention qui vise à préserver le foncier à vocation agricole et à mettre en place un outil innovant, la Chambre d'Agriculture du Var cofinance à hauteur d'un montant de 3 000 € HT.

Le montant à la charge de la commune de Cogolin s'élève à 10 000 € HT.

Après avoir entendu l'exposé qui précède et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'approuver la convention partenariale avec la Chambre d'Agriculture du Var, ci-annexée, pour l'élaboration du projet de création d'une ZAP sur la commune selon les modalités définies ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention précitée, ainsi que toutes les pièces se rapportant à cette affaire et à effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la procédure de création de la ZAP ;
- d'inscrire les crédits correspondants au budget communal ;
- d'afficher la présente délibération pendant un mois en mairie.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits **A L'UNANIMITE.**



Le Maire,

Marc Etienne LANSADE.